Parmi les propositions, mentionnons la participation des réfugiés à la prise des décisions et l'encouragement des familles et des organismes, communautaires à organiser des actions de surveillance des quartiers (voir ci-après). On a fait remarquer que le HCR prend déjà ces préoccupations en compte dans la planification des camps. Il se peut que la force de police internationale soit en mesure d'offrir des avis supplémentaires en ce qui concerne la sécurité pour ce qui est de la conception et de l'aménagement des camps.

- Tenir compte des cultures locales et des conditions qui prévalent dans l'élaboration de plans de sécurité, y compris des capacités et des ressources à la disposition des autorités locales. On a estimé que l'apprentissage dans ce domaine serait grandement facilité par le déploiement d'équipes multidisciplinaires d'évaluation de la sécurité, équipes possédant un éventail de compétences liées à la sécurité. On a également insisté sur l'importance de la capacité d'identifier des dirigeants locaux crédibles et de coopérer avec eux. Le défi consiste à identifier des dirigeants au sein de la communauté des réfugiés sans renforcer des relations de pouvoir inappropriées, des activités criminelles ou des luttes interethniques. Si l'État d'accueil est d'accord, il sera peut-être possible que les réfugiés traitent eux-mêmes les délits d'importance secondaire, en faisant appel à des mécanismes de rechange pour le règlement des différends ou en recourant à des pratiques traditionnelles, en vertu desquelles ils se conforment aux normes internationales en matière de droits de la personne. Les participants ont également souligné la nécessité d'éviter de créer des tensions avec des collectivités d'accueil sur place. On a également cerné, comme étant une stratégie possible, l'ouverture de certains services disponibles dans les camps (i.e. santé) à la populations des collectivités d'accueil locales.
- L'importance de l'établissement de paramètres convenus en ce qui a trait au militantisme politique dans les camps. Certains participants ont fait remarquer que certaines interventions politiques de la part de segments d'une population de réfugiés, particulièrement celles qui visent le renversement violent par la direction du pays d'origine, y compris la formation militaire, peuvent gravement porter atteinte au caractère civil et humanitaire d'un camp On a émis l'opinion selon laquelle les paramètres de l'organisation et de la planification politiques pourraient être définis, idéalement en coopération avec les dirigeants ou les aînés des réfugiés résidents. On a également fait observer que l'absence de programmes axés sur les jeunes était susceptible de contribuer à ce qu'ils se laissent entraîner dans des activités qui étaient susceptibles de saper la sécurité des camps et qu'il conviendrait d'attacher une importance particulière à cette question.
- Il faudrait envisager l'établissement d' «organisations de surveillance des quartiers», ouvertes à tous les membres de la communauté des réfugiés, avec l'assentiment du pays d'accueil. Un programme de ce type fournirait aux réfugiés une occasion de participer à la gestion des camps; il inculquerait un sentiment de contrôle de leur situation et leur procurerait des compétences en vue de leur rapatriement. Les gestionnaires des camps (p. ex., le HCR) pourrait choisir certains patrouilleurs, qui

et la protection des régions peuplées par des réfugiés, 29-30 octobre 1999.